



BELGIAN
CONSTRUCTION
CERTIFICATION
ASSOCIATION
asbl

Fondateurs:
CSTC et SECO

CERTIFICAT

DE PROCESSUS pour la fabrication de Menuiserie en aluminium

BCCA déclare qu'il a été constaté que le **demandeur** :

HEMALU nv
Nijverheidslaan 1A
8940 Wervik (BE)

prend les mesures nécessaires conformes aux règlements de certification
TRA 420 – TRA 422 pour assurer que les produits conçus sur base
des systèmes approuvés par BCCA du **fournisseur de systèmes** :



BLYWEERT Aluminium n.v.

Certificat N°:

BPC
422
3206
14351.1 2701
3206

mentionnés en annexe de ce certificat et fabriqués dans l'**unité de production** :

HEMALU nv
Nijverheidslaan 1A
8940 Wervik (BE)

peuvent répondre aux spécifications, établies selon les prescriptions de la norme

NBN EN 14351-1 + A1 (2010)

et les directives de **prescriptions de production du fournisseur de systèmes**
valables pour le systèmes mentionnés en annexe.

Valable:

du
01/01/2011

au
31/12/2011

Le certificat est attribué sur base de l'analyse et de l'acceptation des résultats des **essais de types initiaux (ITT)** et sur base de l'analyse initiale et de l'acceptation du processus de conception, de la méthode de calcul, de la production et du **système de contrôle de la production (FPC)**.

BCCA confirme que le demandeur effectue la conception et la production selon les directives mentionnées et que le système de contrôle de la production (FPC) est appliqué de façon régulière dans l'unité de production en question. BCCA surveille la validité des essais de types initiaux et l'application correcte du processus de conception, de la méthode de calcul et du système de contrôle de la production par **des audits du système FPC et des contrôles techniques réguliers**.

Ce certificat peut servir à renforcer la confiance du marché aux produits du fabricant et assure la conformité avec la norme de ces produits et l'exécution correcte des tâches qu'il effectue dans le cadre de ses obligations pour l'application de la **Directive de Produits de Construction** et du **marquage CE**. Ce certificat est valable pour tous les produits dont des essais de types initiaux peuvent être présentés.

Ce certificat est valable durant la période de validité mentionnée dans la marge à gauche.

Fait à Bruxelles le 1er février 2011.

ir. Benny De Blaere
Directeur Général

Rue d'Arlon 53,
B – 1040 BRUXELLES

Tél. : +32 2 238 24 11
Fax. : +32 2 238 24 01

www.bcca.be